



DELIBÉRATION N° 73/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

OBJET :
EDUCATION ENFANCE
JEUNESSE
Modification du règlement
intérieur de l'Accueil de Loisirs
Sans Hébergement de Volvic

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 20/06/2023
Publié ou notifié
Le : 26/06/2023
Le Maire,
Laurent THEVENOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Était représenté :

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Rapporteur : David JARDINE

L'actuel règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Volvic, joint en annexe au présent rapport, a été approuvé par délibération n°75/2022 du 23 juin 2022.

Ce document nécessite d'être révisé afin de prendre en compte les nouvelles modalités de fonctionnement de l'ALSH et, notamment :

- L'accueil multisites ;
- L'ouverture dès le mois d'août ;
- De prévoir que les enfants non résidents de la commune mais scolarisés dans une école de la commune, ayant au moins un responsable légal exerçant et dirigeant une activité économique basée sur la commune soient éligibles aux tarifs applicables aux volvois.

Ainsi, le Conseil Municipal, David JARDINE entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le nouveau règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Volvic joint à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

